L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
TARN-ET-GARONNE tarnetgaronne.fr

Aménagement d'un espace de co-working

Porteur du projet : Communauté de communes Pays de Serres en Quercy

pays de serres en quercy communauté de communes

Montaigu de Quercy

Subvention FEADER de 23 202.62 €
votée par le Comité de programmation du GAL : 30/03/2022

Site internet : https://cdc-psq.fr/espace-coworking/

Dans le cadre de l'opération de revitalisation de centre-bourg lancée en 2017, des réunions participatives avec les habitants et les acteurs sociaux-économiques ont fait ressortir le besoin de créer un lieu d'initiatives économiques pour les porteurs de projet, les salariés et les entrepreneurs du territoire.

Les élus ont ainsi fait le choix de créer **un espace de co-working**, dans les nouveaux locaux de la Communauté de communes situés à Montaigu de Quercy.

Dix postes de travail en open-space, deux bureaux, un coin repos, une cuisine et une salle de réunion sont mis à disposition des travailleurs. L'espace est ouvert à tous les profils : travailleurs indépendants, télétravailleurs salariés, porteurs de projet et auto-entrepreneurs. Le lieu peut aussi être utilisé par des associations pour des réunions. L'espace coworking est également ouvert pour les étudiants.

De manière régulière, l'espace accueille des formations, des réunions d'information ainsi que des temps d'échange.

Les dépenses présentées dans LEADER concernent les aménagements intérieurs de l'espace co-working (mobilier, équipement, petits travaux).

GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

1.3 - Accueil et développement d'entreprises dans le cadre de démarches collectives

- Développement de lieux, équipements et services mutualisés pour l'installation/développement d'entreprises : études et investissements (ex : pépinières d'entreprise, Tiers Lieu, espaces coworking)

Plafond LEADER : 150 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 30/05/2023)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**48 338.81 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**23 202.62 €**
Autre cofinanceur :	
→ Région Occitanie	14 449.38 €
Autofinancement	10 686.81 €